


BULLETIN INDIVIDUEL DE VERSEMENT VOLONTAIRE LIBRE

- 01 > Utilisez le bulletin individuel de versement volontaire libre et faites-en des photocopies de manière à fournir un exemplaire à chaque bénéficiaire (deux, si vous avez ouvert un PEE et un PERCO ou un PER). Vous pouvez également télécharger ce bulletin sur www.regardbtp.com
- 02 > Précisez à vos salariés la date limite de retour et les taux d'abondement de l'entreprise.



Numéro de Sécurité sociale à compléter impérativement

VERSEMENT VOLONTAIRE LIBRE BULLETIN INDIVIDUEL

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Entreprise* _____
SIRET* _____

IDENTIFICATION DE L'ÉPARGNANT

Nom* _____ Prénom* _____
Rue (n° et nom)* _____
Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____
Né(e) le* _____ à (ville, pays)* _____
Statut* : salarié(e) non salarié(e)
E-mail* _____

Joindre obligatoirement une copie lisible recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité pour tout versement supérieur ou égal à 8 000 euros.
* Les informations signalées par un astérisque sont obligatoires. A défaut, votre demande ne pourra être traitée.

VOS VERSEMENTS

Plan d'épargne salariale et retraite concerné (remplir un bulletin par plan):

PEE, PEI ou PEG (plan à 5 ans)⁽¹⁾ PERCO, PERCOI ou PERCOG (plan à horizon retraite)⁽²⁾ PER (plan à horizon retraite)⁽³⁾

Versements libres	Cocher un seul support de placement						
	Gestion libre Gamme REGARD EPARGNE			Gestion pilotée ⁽²⁾ (PERCO / PER)			
<input type="checkbox"/> Chèque à l'ordre de l'entreprise	Monétaire	Obligataire	Prudent	Équilibre	Dynamique	Actions	Solidaire
<input type="checkbox"/> Prélèvement sur salaire							
							Horizon de placement ⁽²⁾ (année de départ en retraite, par défaut 42 ans) : _____
							_____ €

(1) Vérifiez que le support choisi existe dans le dispositif de votre entreprise. (2) Dans le cadre d'un PER, les sommes versées seront investies par défaut selon la grille d'allocation du profil "Équité à l'Horizon Retraite" s'il s'agit d'un premier versement en gestion pilotée "Horizon Retraite", ou selon la grille d'allocation précédemment choisie (profil "Dynamique Horizon Retraite", "Prudent Horizon Retraite" ou "Équité à l'Horizon Retraite") si la gestion pilotée est déjà active. L'épargnant a la possibilité d'opter par la suite pour une autre grille en fonction de son profil selon les modalités indiquées au verso du présent bulletin. (3) La date d'horizon renseignée s'appliquera à l'ensemble de vos plans d'épargne retraite en gestion pilotée (PERCO) et en gestion "Horizon Retraite" (PER) domiciliés chez REGARDBTP.

OPTION FISCALE POUR LES VERSEMENTS VOLONTAIRES DANS LE PER

Vos versements volontaires dans le PER sont déductibles de vos revenus imposables dans les conditions de droit commun. Toute fois, à chaque versement, vous pouvez renoncer à la déductibilité fiscale du versement considéré. Attention, ce choix, valable uniquement pour le présent versement, est irrévocable.

Je souhaite que mon versement volontaire soit déductible de mon revenu imposable (il est de ma responsabilité de vérifier que mon versement entre bien dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur, plus de détails au verso).

Je renonce à la déductibilité de ce versement de mon revenu imposable.

IMP PAR

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance de tous les termes et conditions du/des plans d'épargne salariale/retraite de mon entreprise, des modalités figurant au verso, des Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (DIC) de FCPE et déclare que mon versement est conforme à la réglementation, notamment que le total de mes versements volontaires de l'année n'exécède pas 25 % de ma rémunération annuelle brute (ce plafond ne concerne pas les versements dans le PER).

Fait à _____ Le _____

Signature du (de la) salarié(e), précédée de la mention "Lu et approuvé" :

a Choix du plan

Si vous avez mis en place un PEE et un PERCO ou PER et si le bénéficiaire veut verser sur les deux plans, il doit remplir deux bulletins.

b Versements libres

Le bénéficiaire doit préciser le mode de paiement choisi et le montant total investi. Les versements libres sont centralisés par l'Entreprise (chèque ou prélèvement sur salaire). La totalité des sommes (versements volontaires et abondement) sera prélevée sur le compte bancaire de l'Entreprise.

c Support de placement

Le bénéficiaire indique ici le fonds sur lequel il veut investir. Il peut opter pour la gestion pilotée (PERCO/PER uniquement).

d Option fiscale du versement (PER uniquement)

Le bénéficiaire indique ici s'il souhaite que son versement soit déductible de son revenu imposable (selon les conditions fixées par la réglementation) ou s'il renonce à cette déductibilité.

